

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001138

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chalezeule : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chauceenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudefontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noironne : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNENT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), JJ. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens immobiliers, mobiliers et de moyens - Transfert de charges

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens immobiliers, mobiliers et de moyens - Transfert de charges

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le présent rapport propose la passation d'un avenant n°1 à la convention portant mise à disposition de biens mobiliers, immobiliers et de moyens nécessaires à l'exercice de la compétence transports urbains, signée avec la Ville de Besançon le 16 mars 2001.

L'article 4 de cette convention prévoyait expressément qu'un certain nombre d'abribus/auvents publicitaires ou non publicitaires, propriétés de la société DECAUX, en vertu d'un contrat de mars 1980, ne seraient pas transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Par un protocole d'accord en date du 1^{er} septembre 2008, la société DECAUX a convenu de céder à la Ville de Besançon 16 abribus de type auvent.

La compétence Transports ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2001, il convient dès lors de transférer également ces 16 abribus.

Le présent avenant a pour objet de formaliser ce transfert.

Par convention en date du 16 mars 2001, la Ville de Besançon a mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les biens mobiliers, immobiliers et les moyens nécessaires à l'exercice de la compétence Transports urbains.

L'article 4 de cette convention prévoyait expressément qu'un certain nombre d'abribus/auvents publicitaires ou non publicitaires, propriétés de la société DECAUX, en vertu d'un contrat de mars 1980, ne seraient pas transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Par un protocole d'accord en date du 1^{er} septembre 2008, la société DECAUX a convenu, du fait de l'ancienneté de ces mobiliers, de les céder à l'euro symbolique à la Ville de Besançon. Cette cession concerne à ce jour, 16 abribus de ce type, les 7 autres ayant été retirés pour cause de vétusté.

Dés lors et conformément à l'article L. 1321-I du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que la Ville de Besançon transfère à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ces 16 abribus.

Les 16 abribus non publicitaires, objet du présent avenant sont les suivants :

- Arrêt Marmier, direction centre-ville, 19 rue Pergaud,
- Arrêt Thomas, direction centre-ville, rue Jouchoux,
- Arrêt Thomas, direction extérieure, rue Jouchoux,
- Arrêt Schweitzer, direction centre-ville, rue du Dr. Schweitzer,
- Arrêt Marie-Louise, direction extérieure, rue Chopard,
- Arrêt lycée J.Haag, direction extérieure, 36 avenue Clémenceau,
- Arrêt Butte, direction extérieure, rue de Dole,
- Arrêt lycée J.Haag, direction centre-ville, 14 avenue Villarceau,
- Arrêt Sécurité Sociale, direction extérieure, rue Papin,
- Arrêt Cimetièrre des Chaprais, direction extérieure, 27 boulevard Diderot,
- Arrêt Mirabeau, direction centre ville, 24 rue Mirabeau,
- Arrêt Bouvard, direction centre ville, rue Tristan Bernard,
- Arrêt Bregille, rue d'Anglas Boissy,
- Arrêt Fontaine Ecu, direction centre ville, 39 rue de Fontaine Ecu,
- Arrêt Fanart, direction centre ville, Rue de Fontaine Ecu,
- Arrêt Villarceau, direction centre ville, 6 avenue Villarceau,

Le projet d'avenant ci-joint formalise ce transfert.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention portant mise à disposition de biens mobiliers, immobiliers et de moyens nécessaires à l'exercice de la compétence Transports urbains, signée avec la Ville de Besançon le 16 mars 2001,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 127

Contre : 0

Abstention : 0



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 05 JUIL. 2010

Avenant n° 1 à la convention du 16 mars 2001 portant mise à disposition de biens mobiliers, immobiliers et de moyens nécessaires à l'exercice de la compétence Transports urbains

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur le Maire, M. Jean-Louis FOUSSERET, agissant conformément à la délibération du Conseil Municipal du, ci-après dénommée « la Ville »
D'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, M. Gabriel BAULIEU, agissant conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2010, ci-après dénommée "la CAGB",
D'autre part,

EXPOSE

Par convention du 16 mars 2001, la Ville de Besançon a mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les biens mobiliers, immobiliers et les moyens nécessaires à l'exercice de la compétence Transports urbains.

L'article 4 de cette convention prévoyait expressément qu'un certain nombre d'abribus/auvents publicitaires ou non publicitaires, propriétés de la société DECAUX en vertu d'un contrat de mars 1980, ne seraient pas transférés à la CAGB.

Par un protocole d'accord en date du 1^{er} septembre 2008, la Sté DECAUX a convenu, du fait de l'ancienneté de ces mobiliers, de les céder à l'euro symbolique à la Ville de Besançon. Cette cession concerne à ce jour 16 abribus de ce type, les 7 autres ayant été retirés pour cause de vétusté au fur et à mesure des années passées.

Dès lors, il convient que la Ville de Besançon transfère à la CAGB ces 16 abribus.

Le présent avenant a pour objet de formaliser ce transfert.

IL EST DONC CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : la liste des abribus non publicitaires citée dans l'article 3 et figurant de façon exhaustive dans l'annexe 2 est modifiée. (cf. tableau joint).

Article 2 : la liste des auvents non publicitaires de l'annexe 4 citée dans l'article 4 de la Convention initiale est supprimée.

Article 3 : le présent avenant prendra effet à compter de sa date de signature et de transmission en Préfecture.

Article 4 : les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Besançon, le
En deux exemplaires.

Pour la CAGB,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU
Maire de Serre-les-Sapins

Pour la Ville de Besançon,
Le Maire

Jean-Louis FOUSSERET

Annexe I : liste complémentaire des auvents mis à disposition de la CAGB

Rue – n°	Direction	Arrêt	Localisation	Monté	Démonté	Remonté	Secteur	Q.	repère
19 rue Pergaud	Centre Ville	Marmier	Roussillon – 50m	31/12/1975			150		10001
Rue Jouchoux	Centre ville	Thomas	Thomas – 25m	31/12/1975			150		10005
Rue Jouchoux	extérieure	Thomas	Thomas – 25m	31/12/1975			150		10006
Rue du Dr Schweitzer	Centre ville	Schweitzer	Belfort – 100 m	31/12/1975			350		10008
Chopard rue	Extérieure	Marie Louise	Deux princesses	31/12/1975	19/12/1988	20/12/1988	350		10009
36 Clémenceau av.	Extérieure	Lycée J Haag	Bougney -20 m	31/12/1975			150		100010
14 Villarceau av.	Centre ville	Lycée Haag	Roy-25m	31/12/1975			150		10012
Rue de Dole	Extérieure	Butte	Faure C	31/12/1975			150		10013
Rue Papin	Extérieure	Sécurité sociale	Devant S Sociale	31/12/1975			150		10016
27 Diderot Bd	Extérieure	Cimetière des Chaprais	Mermoz – 10m	31/12/1975			350		10018
24 Mirabeau rue	Centre ville	Mirabeau	Robespierre – 200m	31/12/1975			350		10020
Rue Tristan Bernard	Centre ville	Bouvard	Pateu – 100 m	31/12/1975			350		10025
Boissy d'Anglas rue		Bregille	Terminus	31/12/1975			350		10027
39 rue de Fontaine Ecu	Centre ville	Fontaine Ecu	Churchill – 100 m	31/12/1975	01/03/1995	02/02/1996	250		10029
Rue de Fontaine Ecu	Centre ville	Fanart	Fanart – 30m	31/12/1975	03/02/1997	03/03/1997	250		10031
6 av. Villarceau	Centre ville	Villarceau	Pergaud – 30 m	31/12/1975			150		10032